

**Compte rendu de la réunion
du
Comité syndical du Syndicat mixte SCOTERS

14 novembre 2006 à Sand**

Étaient présents :

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat mixte
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, vice-président du Syndicat mixte
- Monsieur **Etienne WOLF**, vice-président du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert HABERSTICH**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**, membre du Bureau du Syndicat mixte

* * *

- Monsieur **Jacques BIGOT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert LUSTIG**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Alfred MAECHLING**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Francis MUCKENSTURM**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Xavier MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Gaston SCHMITT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Clément WEIBEL**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Rémy WILLMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte

* * *

- Monsieur **Étienne BINNERT**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Henri BRONNER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard EGLES**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Léger GAUTHIER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul GUILLON**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gérard KAMMERER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Roger KARST**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gabriel MULLER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Thomas RÉMOND**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Denis SCHULTZ**, membre suppléant du Syndicat mixte

* * *

Autres personnes présentes :

- Monsieur **Hervé LEROY**, directeur de l'ADEUS
- Madame **Géraldine MASTELLI**, chargée d'études à l'ADEUS
- Monsieur **Michel REVERDY**, directeur du Syndicat mixte
- Madame **Christine SANCHEZ-MARTIN**, chargée de communication au Syndicat mixte
- Madame **Caroline ABLITZER**, assistante de direction au Syndicat mixte

* * * * *

Denis SCHULTZ, Maire de Sand, salue ses collègues du Comité syndical. Dans son mot d'accueil, il évoque la nécessité de construire « de la relation entre le monde urbain et rural », vu d'un territoire où la pression sur le foncier se fait de plus en plus forte et où une trop forte urbanisation peut être une source d'inquiétude pour les capacités d'absorption de la commune. Il cite l'exemple des corps de ferme qui se transforment et entraînent un apport de population certes bienvenu, mais qu'il faut gérer intelligemment pour que la vie en collectivité s'opère par intégrations successives.

Robert GROSSMANN le remercie de ses mots d'accueil et, évoquant une fresque murale dans cette salle montrant le clocher du village qui dialogue avec, au loin, la cathédrale de Strasbourg, rappelle les liens qui unissent les villages et l'agglomération strasbourgeoise qui ne forment qu'une seule et même « région de Strasbourg ». Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour, et notamment à son point essentiel, à savoir le débat d'orientations budgétaires qui doit précéder le vote du budget primitif 2007.

Le président précise que, bien au-delà d'un simple exercice budgétaire imposé, la rencontre de ce matin doit permettre de débattre –une fois le SCOTERS approuvé– des contours du Syndicat mixte, de son utilité, de son programme de travail, et de son coût. Il rappelle que le Syndicat mixte est chargé « de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du SCOT », et que « la dissolution de l'établissement public emporterait l'abrogation du schéma » (*c'est l'article L.122-4 du code de l'urbanisme*). Le Syndicat mixte est donc pérenne, et l'enjeu est maintenant la traduction concrète du SCOTERS « sur le terrain ».

Il rappelle également que le rapport au Comité syndical qui a été envoyé à tous les membres est particulièrement complet. Ce rapport évoque :

- Le coût de l'élaboration du SCOTERS,
- Le coût actuel et annuel du Syndicat mixte,
- Les objectifs relatifs au suivi et à la mise en œuvre du SCOTERS, déjà plusieurs fois débattus entre les membres du Comité syndical,
- La répartition des rôles et de la charge de travail entre l'ADEUS et l'administration du Syndicat mixte,
- Le programme de travail de l'ADEUS pour 2007,
- Une ébauche des coûts annuels que tout cela suppose.

Ce rapport est construit autour de quelques idées simples :

- Garder un rythme de travail soutenu sur les thèmes retenus, notamment l'habitat, le foncier, la maîtrise de notre urbanisation et la gestion économe de l'espace et des ressources.
- Être à l'écoute des communes pour que les orientations générales du SCOTERS soient transcrites le mieux possible dans les politiques communales.
- Réduire autant que faire se peut les contributions des membres, et continuer à demander aux personnes publiques qui ont été associées à l'élaboration du SCOTERS d'en cofinancer les études de mise en œuvre.

Robert GROSSMANN détaille ensuite ces quelques points, pour pouvoir en débattre par la suite entre les membres présents.

> **Concernant les missions actuelles du Syndicat mixte**, le président rappelle les objectifs fixés par le Comité syndical, et qui peuvent être rassemblés en 6 points :

1. Poursuivre les orientations du SCOTERS sur 2 thématiques :
 - « Urbanisation / transport en commun »
 - « Produire 4 000 logements par an ».
2. Élaborer une série d'indicateurs à partir d'un « état zéro » du territoire.
3. Réaliser des fiches pédagogiques à destination des maires.
4. Examiner la compatibilité des PLU, pendant leur élaboration, et au moment où le Syndicat mixte est consulté.
5. Mettre en place un processus transfrontalier
(C'est l'Eurodistrict « élargi » SCOTERS/ORTENAU).
6. Réaliser un « Inter-SCOT » avec les 6 Syndicats mixtes ou EPCI voisins.

Les 3 premières missions font intervenir l'ADEUS comme partenaire chargé des études et de l'animation des commissions. Les 3 dernières sont pour l'instant réalisées en régie par l'administration du Syndicat mixte.

> **Concernant les coûts**, la structure coûte, aujourd'hui, environ 480 000 € par an. Ce chiffre se décompose :

En dépenses (fonctionnement + investissement) :

- Coût du personnel actuel (*salaires bruts + cotisations patronales*)
1 directeur, 1 assistante, 1 chargée de communication + divers stagiaires : 195 000 €
- études (*commissions, indicateurs, fiches pédagogiques*) : 150 000 €
- gestion courante : 90 000 €
- communication : 45 000 €

En recettes :

- membres (*CUS pour 3/4 et EPCI hors CUS pour 1/4*) : 400 000 €
- Région Alsace : 40 000 €
- Département du Bas-Rhin : 40 000 €
- État : en attente de réponse...

La question principale des années 2007 et au-delà est de dimensionner la structure (maîtrise d'ouvrage + études) nécessaire à ce suivi, ainsi que les budgets correspondants.

Quel est l'objectif d'équilibre budgétaire pour 2007 ?

En matière de recettes, l'orientation générale adoptée par les précédents Comités syndicaux, du point de vue financier, a toujours été de mobiliser le maximum de participations extérieures et, en ce qui concerne les dépenses, de veiller à une rigueur budgétaire stricte.

Le président propose donc de demander à ces principaux partenaires, l'État, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin de continuer à cofinancer les études du Syndicat mixte.

Robert GROSSMANN annonce que la Région Alsace a déjà donné une réponse favorable. Celle-ci a délibéré positivement pour aider la mise en œuvre du SCOTERS, à hauteur de 40 000 €. Une convention a été signée entre les deux exécutifs.

Du côté du Conseil Général du Bas-Rhin, les règles de financement pour aider les SCOT sont en cours d'élaboration, et le président précise que pour l'année 2006, aucune contribution n'a encore été versée, ce qui entraîne des soucis de trésorerie très délicats à gérer en cette fin d'année. Pour autant, les contacts en cours laissent espérer une contribution du Département de l'ordre de 40 000 € pour 2006, et autant pour 2007.

Concernant l'État, malgré ses difficultés de participation financière, encore évoquées récemment au dernier Bureau, dans un domaine où celui-ci affirme son intérêt et de multiples préoccupations concernant l'habitat, les transports ou l'environnement, le président pense qu'il n'y a aucune raison que l'État ne soit pas sollicité, et affirme qu'une demande sera faite en ce sens pour 2007, comme elle a été faite pour 2006.

Le restant des recettes doit être partagé par les membres à raison de la règle statutaire : « $\frac{3}{4}$ CUS, et $\frac{1}{4}$ EPCI et communes hors CUS ». L'enveloppe relative à la contribution des membres pourrait s'élever en 2007 à **350 000 €** (au lieu de 400 000 € en 2006).

Il est également prévu d'engranger le fruit de la vente des coffrets SCOTERS, sachant que la ligne a été créée, mais que le budget de l'année 2006 n'a prévu aucune recette. **20 000 €** sont prévus, correspondant globalement à la vente de 200 coffrets d'ici la fin de l'année 2007. A ce jour, une trentaine de coffrets ont été vendus, et une dizaine est en commande.

Concernant les investissements, ils représentent environ 36 500 €, financés par les seuls amortissements des immobilisations (30 000 €) ainsi que par le FCTVA (6 500 €).

Concernant les dépenses 2007, les orientations proposées sont relatives :

- Au programme de travail confié à l'ADEUS ;
- Au coût de l'administration du Syndicat mixte ;
- À l'enveloppe que nous réservons à la gestion et à la communication.

Il est proposé que le travail de l'agence d'urbanisme, en 2007, consiste à poursuivre la déclinaison des orientations du SCOTERS sur 2 thématiques (« *Urbanisation / transport en commun* » et « *Produire 4 000 logements par an* »), élabore une série d'indicateurs (à partir d'un « état zéro » de la région de Strasbourg), et réalise un certain nombre de fiches pédagogiques à destination des Maires. Cela représente une participation au fonctionnement de l'ADEUS d'environ 150 à 160 000 €.

Le président rappelle que le détail de ces missions est explicité en 3 pages dans le rapport qui a été envoyé à chacun des membres, et sur lequel chacun pourra s'exprimer, s'il le souhaite au moment du débat.

Le travail de l'administration du Syndicat mixte peut être divisé en deux parties :

- celle concernant la gestion « classique et administrative » du Syndicat
- celle consistant à piloter en interne les 3 missions suivantes :
 - o compatibilité des PLU et autres documents d'urbanisme,
 - o aspect transfrontalier
 - o Inter-SCOT

Là aussi, le rapport envoyé explicite assez précisément les missions de l'administration intercommunautaire.

Les coûts de cette administration ont été calculés en fonction du maintien de ses agents actuels. C'est ce coût –maximal- de 197 500 € qu'il est proposé de prendre en compte, sachant que n'a pas été tranchée la reconduction totale ou partielle du poste de chargée de communication, qui a sans doute moins de raison d'être dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du SCOTERS.

Concernant la **gestion courante du Syndicat**, certains postes devraient diminuer en volume. Il en est ainsi notamment des postes consacrés à la reprographie des documents, et bien évidemment de ceux consacrés aux honoraires (*qui alimentaient le coût de la Commission d'enquête*).

Les coûts de gestion prévisionnelle sont évalués à **49 000 €** en fonctionnement, auquel sera ajouté une provision de **10 600 €** en honoraires divers, juridiques notamment, et **10 000 €** en dépenses aujourd'hui non prévues.

Enfin, en matière de dépenses de communication, le président propose de s'orienter dorénavant vers la production d'un magazine par an, le n° 12 pouvant faire le point sur les commissions du Syndicat mixte, et sur les questions plus générales de suivi et de mise en œuvre du SCOTERS.

Ces dépenses de communication pourraient être payées en partie sur le budget d'investissement, ce qui permettrait de récupérer la TVA. **27 500 €** sont prévus sur le compte 202, auquel il faut ajouter **12 500 €** concernant d'autres frais de reproduction, en fonctionnement.

En première approche, l'ensemble des tâches de communications peut représenter une provision dimensionnée aux alentours de **40 000 €**.

En conclusion, une esquisse du budget primitif 2007 pourrait ainsi se monter, en fonctionnement, à environ **470 000 €**, et en investissement à **36 500 €** (avec des recettes et dépenses réelles évaluées à **476 500 €**), dont une première esquisse budgétaire pourrait se formaliser dans le tableau dont chaque membre dispose.

Budget de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Personnel, y.c cotisation CG	197 900 €	CUS	262 500 €
Suivi et mise en œuvre	160 000 €	Communes hors CUS	87 500 €
Gestion / fonctionnement	49 000 €	Etat (DGD ou autre)	20 000 €
Dépenses imprévues	10 000 €	Région	40 000 €
Communication (pour partie)	12 500 €	Département	40 000 €
Honoraires	10 600 €	Divers (vente/coffrets)	20 000 €
Compte 6811 : dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	30 000 €		
Total	470 000 €	Total	470 000 €

Budget d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Compte 202 : frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	27 500 €	FCTVA :	6 500 €
Divers : mobilier, logiciels, informatique...	9 000 €	Compte 280 : compte d'immobilisations incorporelles	19 700 €
		Compte 281 : compte d'immobilisations corporelles	10 300 €
Total	36 500 €	Total	36 500 €

rappel BP 2003 : 731 848 € (fonctionnement) + 20 167 € (investissement)

rappel BP 2004 : 591 225 € (fonctionnement) + 17 419 € (investissement)

rappel BP 2005 : 486 000 € (fonctionnement) + 12 815 € (investissement)

rappel BP 2006 : 500 000 € (fonctionnement) + 70 000 € (investissement)

+ DM 2006 : 95 000 € (fonctionnement) + 21 700 € (investissement)

C'est sur ces bases que le président ouvre le débat.

Thomas REMOND pose la question des capacités d'évolution du SCOTERS, et demande ce qu'il en est des procédures visant à ses possibles modifications.

Michel REVERDY, répondant sur la forme, rappelle les possibilités suivantes :

- Modification (*à l'initiative du seul président*), qui suppose une enquête publique, puis une approbation par le Comité syndical, ceci étant possible quand on ne touche pas à « l'économie générale » du SCOT, à savoir aux grands objectifs du PADD et aux grandes lignes des orientations générales.
- Révision (*à l'initiative du Comité syndical*), ce qui revient (*grosso-modo*) à reprendre l'ensemble de la procédure.

Xavier MULLER évoque le rapport entre le SCOTERS et les PLU. Pour lui, le SCOTERS a engendré des grandes orientations, notamment en ce qui concerne les bourgs-centre, et on doit s'y tenir. Mais il faut garder un peu de souplesse au niveau des PLU.

Concernant l'aspect financier, il se félicite que les contributions des membres passent de 400 000 € à 350 000 €. Pour ce qui est de l'aide apportée par le Département, il s'étonne des délais qui ont entraîné le fait que le Conseil général n'ait encore rien versé au Syndicat mixte pour 2006.

Michel REVERDY précise que le Département est intervenu de manière importante pour l'élaboration du SCOTERS, mais sans avoir de dispositif pour aider financièrement les syndicats de SCOT après approbation. La demande du SCOTERS sera l'occasion de mettre en place un dispositif, qui portera sur le soutien aux études menées par les Syndicats mixtes, et en aucun cas sur

leur fonctionnement. Le Département n'a pas encore délibéré sur les modalités de cette aide (*nota : le nouveau dispositif est inscrit à l'ordre du jour de la commission plénière du Conseil général les 11 et 12 décembre*). En conséquence, aucune convention n'a pu être passée entre le Syndicat mixte et le Département, et la trésorerie du Syndicat mixte est dans une situation des plus difficiles, le Syndicat n'ayant aucune provision ni marge de manœuvre financière.

Jean-Daniel ZETER évoque le fait que les services du Conseil général font « tout ce qu'ils peuvent pour ménager la trésorerie du Conseil général », qui se trouve devant de multiples demandes de cofinancement. Pour lui, il n'est pas anormal que le Département ait une gestion de sa trésorerie aussi prudente. Cependant, sur le fond, il ne devrait y avoir aucun problème pour que cette aide négociée avec le Département puisse se traduire par un versement rapide de sa contribution.

Etienne WOLF évoque le travail des commissions, et souhaite que les premières conclusions arrivent très vite. Il cite les bourgs-centre, qui auront sans doute à se trouver une place dans les politiques départementales et régionales, et qui auront besoin d'aide pour tenir leurs engagements que le SCOTERS leur assigne dans la région de Strasbourg. Il demande également que la réalisation des fiches pédagogiques, à destination des Maires, soit accélérée.

Hervé LEROY lui répond qu'il en a pris bonne note, et que le travail en cours devrait commencer à se formaliser rapidement.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer dans ce débat d'orientations budgétaires, le président constate que ces orientations proposées dans le rapport au Comité syndical, mises en débat, sont une bonne base à la préparation du budget primitif 2007, et propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du président
après en avoir délibéré,*

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le rapport présenté par le président à l'appui du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2007 ;

Constata avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2007 ;

Prends acte des orientations qui seront affinées d'ici le vote du Budget Primitif 2007.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

* * *

Le président passe au point 2 de l'ordre du jour, qui concerne l'avis que le Syndicat mixte doit donner sur le PLU de Dossenheim-Kochersberg.

Les membres de la commission « SCOTERS-PLU » ont tous reçu un dossier comprenant une analyse technique, et des extraits du PLU de la commune.

Au vu de la relative simplicité de l'exercice, cette commission a travaillé par correspondance, et les remarques des élus ont été intégrées dans le projet de délibération que le président soumet au débat. Rémy WILLMANN fait remarquer, vu du côté de la Chambre d'agriculture, qu'il existe un problème au niveau des sorties d'exploitations dans le PLU de Dossenheim-Kochersberg.

Daniel HOEFFEL lui répond que le Maire de la commune est un agriculteur, et que ce point a sans doute fait l'objet d'une concertation.

Jean-Daniel ZETER signale que les PLU incitent les communes à prévoir des zones spécifiques où les agriculteurs peuvent regrouper leurs sorties d'exploitations. Il évoque aussi les possibilités de « mini-remembrements » (comme à Schnersheim) où ce genre de problème peut se régler.

Robert GROSSMANN fait remarquer que le problème des sorties d'exploitations est important pour la commune, mais est laissée à sa libre appréciation. Concernant la compatibilité du PLU avec le SCOTERS, le rapport évoque la nécessité de développer un habitat qui réponde à une nécessaire et plus grande mixité sociale dans la commune.

Etienne WOLF fait remarquer que l'obligation de prévoir une forme d'habitat locatif concerne toutes les communes de la région de Strasbourg et que chacune doit participer à l'effort collectif que cela suppose et se sentir concernée par cette ardente obligation.

Jean-Daniel ZETER signale à tous ses collègues que le réaménagement des corps de ferme va souvent de pair, dans les villages, avec le développement d'un habitat locatif (social ou pas) qui est nécessaire à la vie des villages qui entourent Strasbourg.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur le sujet, le président propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine de la commune de Dossenheim-Kochersberg du 13 septembre 2006, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis de la commission « SCOTERS/PLU » ;

Émet un avis favorable assorti de recommandations concernant la diversité de l'habitat dans le PLU de la commune de Dossenheim-Kochersberg.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* * *

Le président propose de terminer la séance par l'évocation de l'avancement des deux commissions de travail. Il rappelle que l'on est maintenant dans l'opérationnel et l'aide aux communes. Il passe la

parole à Jean-Daniel ZETER, qui anime la commission consacrée à « l'articulation de l'urbanisation et des transports publics » et à Denis SCHULTZ pour parler de la commission qu'anime Danièle MEYER, et qui concerne « Produire 4 000 logements par an ». Tous deux présentent cet avancement et commentent le diaporama (*en annexe à ce compte rendu*) préparé par Géraldine MASTELLI de l'ADEUS.

Le débat se focalise sur l'idée, développée par le Département, de proposer aux communes de constituer un établissement public foncier dont elles seraient membres.

Xavier MULLER émet quelques doutes sur une nouvelle structure supplémentaire qui engendrerait inévitablement de nouvelles taxes. Il signale que les communes ont d'ores et déjà la possibilité d'instaurer un versement d'une partie du surplus lié à la valorisation du classement en zone constructible (UA) d'une zone anciennement naturelle.

Thomas REMOND évoque le prix du foncier agricole, et, dans un autre ordre d'idée, de ce qu'il pourrait advenir si la VLIO se réalisait alors que le GCO aurait des problèmes à voir le jour.

Rémy WILLMANN, concernant la première question, dit que c'est l'offre et la demande qui font les prix du foncier agricole.

Etienne WOLF, revenant sur l'établissement public foncier, se demande si c'est une bonne chose. L'élaboration du SCOTERS s'est accompagnée d'une réflexion dense sur le problème de l'économie générale de l'espace et d'une nécessaire maîtrise de l'urbanisation, mais un établissement public foncier ne règle pas tous les problèmes. Il existe d'autres procédures opérationnelles (*DPU...*) que les maires pourraient davantage utiliser.

Bernard EGLES évoque la question des transports collectifs, et de la dynamique incitative que le SCOTERS pourrait avoir sur la SNCF ou la CTS pour que leurs pratiques évoluent.

Il fait référence au projet de suppression d'une ligne de bus entre Strasbourg et Sarreguemine. Alors qu'il devient de plus en plus difficile de construire des routes, pourtant nécessaires, il souhaite qu'on influe sur les autorités responsables des transports collectifs.

Jean-Daniel ZETER, par ailleurs administrateur à la CTS, en prend bonne note, mais signale que les gens sont de grands utilisateurs des transports en commun (*un jour récent de grève à la CTS montrant bien que l'engorgement routier affecte l'ensemble du Kochersberg*).

Robert GROSSMANN signale que le développement du réseau tramway prend en compte la poursuite du réseau au-delà de Hautepierre. Le débat se poursuit sur l'utilisation des transports collectifs (*assez diverse, selon l'heure*), et Maurice RUSCHER évoque le cadencement des trains qui posent inévitablement le problème des retenues de voitures particulières aux divers passages à niveau. Il y aurait lieu de prendre contact avec ces structures pour évoquer ces points.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président remercie ses collègues de s'être déplacés à Sand, et rappelle les dates des prochaines réunions de la commission « Produire 4 000 logements par an », qui auront lieu les 14 décembre prochain à Brumath et 30 mars 2007 à Truchtersheim. Il signale également que sera organisé, en février 2007, un séminaire ouvert aux représentants des personnes publiques ainsi que du monde socio-économique et associatif sur les thématiques et préoccupations qui viennent d'être évoquées. Cette réunion se tiendra le 5 février 2007 dans l'après-midi, vraisemblablement au Point d'Eau à Ostwald.

Robert GROSSMANN clôt la séance en donnant rendez-vous à ses collègues pour le **prochain Comité syndical** qui se tiendra le **jeudi 11 janvier 2007 à 15 heures** (le lieu sera communiqué ultérieurement) et remercie le Maire de la commune de Sand de son accueil, celui-ci invitant les participants au verre de l'amitié.

* * * * *

Le président,

Robert GROSSMANN